



LUCINGES
L'esprit village

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28/04/2026 SLOW

ID : 074-217401538-20260428-ARR202679-AR

ARRETE MUNICIPAL N° 79-2026

Arrêté portant désignation d'un correspondant Incendie et Secours

Le Maire de la Commune de Lucinges,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article D. 731-14 relatif à la désignation d'un correspondant incendie et secours ;

Vu la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Monsieur Stéphane MARTY est désigné correspondant incendie et secours pour la commune de Lucinges.

Dans le cadre de ses missions d'informations et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant peut, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'informations et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) de la commune.

ARTICLE 2 : La secrétaire générale de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame La Préfète de Haute-Savoie
- Monsieur Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie
- Monsieur Le Colonel, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie ;
- Monsieur Le Chef de centre du Centre d'intervention et de Secours de Cranves-Sales

Fait à Lucinges, le 28 avril 2026

**Le Maire,
Jean- Luc SOULAT**



Le Maire :

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr



Mairie - 90, place de l'Eglise - 74380 Lucinges



04 50 43 30 93



accueil@lucinges.fr



lucinges.fr



Lucinges
En poche

